



Avenant accord Intéressement La CGT ne signe pas l'accord !

La CGT et l'interfédérale appellent depuis le 2 juin dernier les électriciens et gaziers à se mobiliser pour la revalorisation du SNB. Dans le même temps, la Direction de GRDF sollicitait les Délégués Syndicaux Centraux pour négocier l'avenant 2022 à l'accord d'intéressement qui sera versé en 2023.

L'interfédérale a pris la décision de ne pas siéger dans les négociations traitant des rémunérations périphériques, tant que de réelles négociations sur le Salaire National de Base ne seraient pas concrètement ouvertes. **Seule la CGT a tenu la posture de l'interfédérale...**

Pour autant, la Direction de GRDF connaissait nos revendications :

- Une **augmentation significative de l'intéressement moyen**. Celui-ci est fixé, à minima, à 2400€ et peut être renégocié chaque année ;
- Un passage de la formule **P+I à 15%** ;
- Des **critères atteignables**.

La formule P+I (Participation + Intéressement) est essentielle dans le dispositif de négociation. Elle détermine le montant maximum que vous pouvez percevoir en cumulant l'intéressement et la participation.

Lorsqu'une Réserve Spéciale de Participation est générée, elle doit être reversée en totalité aux agents, quel que soit son montant. Dès lors, plus la somme de la participation se rapproche du seuil du P+I, plus le montant de l'intéressement se réduit. Ce sont alors autant d'économies réalisées par l'entreprise. Pour rappel :

- En 2020, le montant de la participation dépassait à lui seul le seuil de 8 %. L'intéressement a donc été complètement écrasé et n'a pas été versé. **L'économie réalisée par GRDF s'est élevée à 29 millions d'euros.**
- En 2021, la participation a réduit partiellement l'intéressement. **Là encore, GRDF a économisé 5.1 millions d'euros.**



En résumé, si une participation est versée, elle impacte l'intéressement. L'effort collectif pour atteindre les critères d'intéressement perd alors toute son sens. A bien y regarder, cela n'est plus aussi gratifiant que ce qu'on vous laisse entendre...

Dans la mesure où le montant moyen d'intéressement n'était fixé qu'à 2450 euros, que la formule P+I restait figée à 8 % et que les critères ne nous semblaient pas tous atteignables, la CGT n'a pas signé cet avenant à l'accord Intéressement.

Certaines organisations syndicales se glorifieront probablement d'avoir pris leurs responsabilités en signant cet avenant ! **Nous avons pris les nôtres en ne le signant pas.**

Lors des négociations sur les mesures salariales 2022, la CGT avait été la seule à réclamer 14,85 % d'augmentation de la masse salariale. Nous portions déjà 10% d'augmentation pour couvrir la perte de pouvoir d'achat !

C'est désormais en interfédérale que l'ensemble des organisations syndicales réclament la réévaluation du SNB.

Aujourd'hui, les employeurs de la Branche des IEG ont, une nouvelle fois, affiché le mépris qu'ils vous réservent en proposant :

- ✓ 0.7% d'augmentation du SNB au 1er octobre
- ✓ 0.3% d'augmentation du SNB au 1er janvier 2023
- ✓ Une prime à minima de 400€ sous conditions de revenus.

Cela démontre que la mobilisation est nécessaire pour gagner une véritable reconnaissance des Electriciens et Gaziers.

